

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES VOTES EN COURS
AU 26 février 2026

CAD: Conseil d'ADministration
CR: Compte Rendu
ODJ: Ordre du Jour
AG: Assemblée Générale
CMI: Chargé(e) de MIssion

- 1) Les Conseils d'ADministration (CAD) se font de 15h à 17h, le mardi qui précède la conférence du jeudi
- 2) Les actions et projets à long terme ne sont consignés que pour mémoire dans les Comptes rendus (CR) de nos CAD
- 3) Les votes en CAD ne peuvent être effectués que s'ils ont été prévus dans l'Ordre du Jour (ODJ)
- 4) Les membres du CAD peuvent demander un ou plusieurs points de l'ordre du jour de leur choix et en demander un vote
- 5) Lors votes en CAD ne sont valables que si la somme des présents et des représentés (par écrit ou par courriel) est supérieur à 4
- 6) Une seule personne peut demander un vote secret.
- 7) Conformément à l'article 10 des statuts la voix du président est prépondérante en cas de partage 4/4
- 8) Les votes sont enregistrés dans le classeur bleu onglet « Votes »
- 9) Les décisions - votes peuvent être remis en cause au cours du CAD de mars de la nouvelle année par la procédure 4 ensuite il restent valables jusqu'à mars de l'année suivante
- 10) Le bureau est composé du président(e), secrétaire, trésorier(e). Il est convoqué à l'unanimité des 3 membres. La voix du président est prépondérante (art. 11 du règlement intérieur)
- 11) Sauf exceptions les conférences ont lieux le 3em jeudi du mois à 18h30
- 12) Sauf exception la sortie à lieu le samedi de la même semaine.
- 13) Les cartouches des signatures sur Gmail de Google sont conservées
- 14) Gratuité des conférences aux membres à la cotisation à jour des associations:
Eissame - Saint jacques en Alpilles - Les Amis du Vieux Lançon - Les Amis du vieil Alleins - Patrimoine et Chemins d'Eyguières
- 15) L'AG se fait un second ou troisième jeudi de Janvier de 18h à 20h et se termine par un buffet dinatoire de 50 places maximum
- 16) Les Chargés de Mission (CMI) peuvent participer à leur convenance aux CAD. Ils n'ont pas de voix délibérative.

- 17) Signature des conditions demandées par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)
- 18) Nous conservons l'hébergeur de notre site OVH
- 19) Projet de création d'une section toponymie en utilisant la base du « pas à pas » pour débiter. Liens à faire avec notre site
- 20) Insertion dans notre plaquette bleue d'une feuille intercalaire donnant le programme du semestre.
- 21) Le tableau des taches doit être réactualisé en CAD de février
- 22) Nous relayons les infos des associations jumelles (voir 14)
- 23) Nous maintenons notre collaboration avec Pahéko.
- 24) Les frais d'inscriptions aux sorties sont à la charge ds participants. Le cas échéant, les pourboires sont pris en charge par SPC
- 25) SPC n'utilise pas les réseaux sociaux pour alerter des problèmes constatés sur la ville et le pays salonais. Diffusions en interne et courriers/courriels diplomatiques avec la mairie
- 26) Pas d'adhésion à HELLOASSO (0 pour - 7 contre)
- 27) Le « pas à pas » édité à 100 exemplaires couleurs à 2 numéros par an. Janvier et juin.
- 28) La participation à nos conférences passe à 5€ pour les conférences (février 2026).
- 29) Les courriers papiers ou électroniques s'ils sont avec le logo de SPC, doivent être validés par le CAD (février 2026)